

Agents conversationnels: en quête d'un bonheur inédit ?

LÉA LEPOIX

Docteure en droit privé, Université Catholique de l'Ouest, Angers

@ : lepoix.lea@gmail.com

Résumé

Les Français sont les plus grands consommateurs d'antidépresseurs. Pour favoriser leur bien-être, de nombreux français partagent leurs difficultés psychiques avec un agent conversationnel. Cette aide numérique permet-elle d'accéder au bonheur ? Existe-t-il des dangers ?

Abstract

The French are the biggest consumers of antidepressants. To promote their well-being, many French people share their mental health difficulties with a chatbot. Does this digital aid help them achieve happiness? Are there any dangers?

Resumen

Los franceses son los mayores consumidores de antidepresivos. Para mejorar su bienestar, muchos franceses comparten sus dificultades psicológicas con un chatbot. ¿Permite esta ayuda digital alcanzar la felicidad? ¿Existen riesgos?

Mots clés : agent conversationnel, santé mentale, droit du numérique.

Keywords: chatbot, mental health, digital law.

Palabras clave: asistente conversacional, salud mental, derecho digital.

Introduction

Les agents conversationnels ne sont pas aussi récents qu'il n'y paraît : le premier a été présenté au public en 1966⁴¹² : il s'agit d'Eliza, une robot psychothérapeute. Premier programme informatique à avoir réussi le test de Turing, celle-ci fonctionnait déjà sur le même modèle que nos agents conversationnels actuels. Eliza reformulait les dires des utilisateurs. Seulement aujourd'hui, il est peu probable de dialoguer plusieurs heures avec elle sans s'apercevoir de ses failles dans le cadre d'une discussion équilibrée, celle-ci n'étant dotée que de 128 Ko de mémoire vive.

Cependant, Eliza est principalement à destination d'utilisateurs porteurs de troubles psychiques, même légers : certaines personnes dans cette situation cherchent davantage à être entendus qu'être écoutés. Si le coût faramineux pour l'époque n'a pas permis son développement ni sa production à grande échelle, d'autres *chatbots* ont, par la suite, été développés.

Aujourd'hui, selon un sondage *Opinion Way* 19% des jeunes français ont régulièrement des conversations amicales avec un *chabot*⁴¹³. Selon une étude de décembre 2024, 39% des jeunes âgés de 18 à 25 ans utilisent quotidiennement les agents conversationnels pour obtenir des conseils personnels⁴¹⁴ et le sujet de la santé mentale et plus particulièrement le mal-être est très régulièrement abordé : 51,9% de ceux-ci se tournent vers des compagnons numériques afin de répondre à leurs besoins émotionnels.

Les symptômes dépressifs s'apparentent en droit, à une situation de vulnérabilité⁴¹⁵.

Pour cela, il convient d'étudier si les nouvelles technologies peuvent favoriser l'accès au bien-être, que ce soit pour les personnes porteuses de troubles psychiques, et plus globalement à l'ensemble de la population ?

1. Une technologie palliative pour les malades

Les agents conversationnels ont d'abord été développés dans le cadre médical, notamment à destination de patients atteints de troubles psychiques (1.1.), leur démocratisation permet désormais un usage bien plus large (1.2.).

1.1. UN THÉRAPEUTE SUR MESURE

En France, selon une enquête de la DREES, 11% de la population est atteinte de syndromes dépressifs, un chiffre bien supérieur à la moyenne européenne (6%) et, en constante

⁴¹² AIMÉ, X. (2017). « Intelligence artificielle et psychiatrie : noces d'or entre Eliza et Parry », *L'information psychiatrique*, 93(1), p. 51-56.

⁴¹³ Étude menée par 20 Minutes en collaboration avec OpinionWay, publiée en septembre 2024.

⁴¹⁴ Étude réalisée auprès de 251 Français âgés de 18 à 25 ans en décembre 2024 par l'agence Heaven.

⁴¹⁵ DUGNE, J. (2020). *La vulnérabilité de la personne majeure : Essai en droit privé*, Thèse, Université de Montpellier.

hausse⁴¹⁶. Ce chiffre est encore plus élevé lorsque l'on consulte les enquêtes d'auto-déclaration. De nombreux facteurs viennent expliquer les raisons pour lesquelles, la France est désormais le pays avec le plus haut taux de prévalence de dépression de l'Union européenne : la hausse du coût des soins, le fort isolement social, la diminution du temps de sommeil, l'augmentation du temps de travail hebdomadaire et l'utilisation massive d'antidépresseurs au détriment des thérapies⁴¹⁷ ne cessent d'affecter la santé mentale des Français.

Face à ces résultats, le gouvernement a désigné la protection de la santé mentale des Français comme « grande cause nationale » en 2025. Mais, elle peine pourtant à retrouver Si des dispositifs ont été mis en place, notamment le plus médiatisé « Mon soutien psy », ceux-ci s'avèrent pour l'instant insuffisants.

Pour rappel, ce dispositif permet, d'obtenir le remboursement d'un maximum de 12 séances de soutien psychologique pour tout personne âgée de plus de 3 ans, présentant des troubles psychologiques légers. Cependant, le dispositif peine à remplir son objectif. Pour cause, peu de psychologues y ont adhéré (environ 300 psychologues partenaires) et l'exclusion des troubles les plus sévères, les situations de dépendance à des substances psychoactives ou du trouble du comportement alimentaire ont donné à ce de dispositif une apparence de *coaching* en développement personnel plus que celui d'un réel soutien psychologique.⁴¹⁸

En recherche de solutions, face à leurs troubles, de nombreux français, notamment les plus jeunes, se tournent désormais vers une nouvelle solution : l'agent conversationnel. Le plus connu et le plus généraliste, *Chatgpt*, est accessible sans frais directement sur internet (ou via l'application, elle aussi gratuite), et dont l'utilisation est illimitée. *Therapist* ou *Psychologist*, développées plus spécifiquement autour de la santé mentale nécessitent pour leur part une inscription. Présentées respectivement comme « une intelligence artificielle conçue pour apporter réconfort, conseils et soutien thérapeutique à ceux qui recherchent des conseils en matière de bien-être mental »⁴¹⁹ ces agents conversationnels promettent de révolutionner l'offre en santé mentale. Preuve de l'adhésion des internautes, *Psychologist* a cumulé 154 millions de conversations lors de sa première année de création⁴²⁰.

Si pour la plupart des personnes, il semble évident que les agents conversationnels ne peuvent remplacer les psychologues dans le cadre de troubles importants, ils peuvent cependant être une solution pour les périodes de tristesse passagères non pathologiques. Dans le cadre de

⁴¹⁶ DREES Études et Résultats • janvier 2025 • n° 1324 • 6 % des Européens souffrent de syndromes dépressifs : qui sont-ils ? « 6 % des Européens souffrent de syndromes dépressifs : qui sont-ils ? », étude et résultats, DREES, janvier 2025.

⁴¹⁷ DUMESNIL H., CORTAREDONA, S., CAVILLON, M. (2014). « Prise en charge de la dépression en médecine générale de ville. Résultats issus d'une enquête menée auprès d'un panel national de médecins généralistes français », *L'information psychiatrique*, 2014/5 (Volume 90), p. 341-352.

⁴¹⁸ Arrêté du 8 mars 2022 relatif aux tarifs, codes de facturation et critères d'inclusion du dispositif de prise en charge de séances d'accompagnement psychologique.

⁴¹⁹ Description de Therapist GPT par son créateur Artem Tymoshenko (phrase inscrite sur la page de l'agent conversationnel) : https://chatgpt.com/g/g-aSC9dIv0z-therapist-gpt?utm_source=chatgpt.com.

⁴²⁰ PAGESAY H., « Comment l'IA bouscoule le milieu de la santé mentale : plutôt que de payer une nouvelle séance chez le psy, j'allais sur ChatGPT », *Le Monde*, 6 août 2024.

troubles plus sévères, l'agent conversationnel peut permettre d'apporter du réconfort au patient entre deux rendez-vous programmés avec un professionnel de santé.

La gratuité et l'apparence empathique ne sont pas les seuls éléments qui encouragent l'utilisation de ces dispositifs : plusieurs études démontrent l'efficacité des agents conversationnels : une étude singapourienne affirme qu'à court terme, un agent conversationnel peut réduire les symptômes dépressifs⁴²¹. Ces résultats ont ensuite été confirmés par une étude américaine⁴²².

À la différence avec les réseaux sociaux, où la réponse trouvée n'est pas entièrement personnalisée, l'agent conversationnel est entièrement dédié à l'utilisateur.

Du point de vue technique, l'agent conversationnel peut fonctionner à l'écrit mais aussi à l'oral. L'utilisateur peut choisir son nom, sa voix, sa personnalité (douce, analytique, encourageante,) renforçant d'autant plus son apparence humaine et la capacité à être accepté par l'utilisateur. L'utilisateur peut également lui demander d'éviter certains biais. Tous ces éléments peuvent être modifiés ou supprimés à la convenance de l'utilisateur.

En communiquant de manière intensive et sans filtre, les utilisateurs peuvent avoir l'impression d'être entendus et avoir trouvé le thérapeute parfait à qui l'on peut tout confier, sans craindre d'être jugé, disponible de jour comme de nuit. Cette impression est loin d'être un hasard : les algorithmes sont programmés pour fonctionner « en miroir » c'est-à-dire en reformulant les paroles de l'utilisateur, ce qui renforce d'autant plus cette impression de synergie. Cette validation donne d'autant plus l'illusion d'un bonheur retrouvé l'intelligence artificielle n'aborde aucun élément en dehors de ce qui a été confié comme pourrait le faire un psychologue, ne contredit jamais l'utilisateur et ne parle pas de ses propres soucis comme un ami le ferait.

Mais, sans cadre, les conversations avec l'intelligence artificielle peuvent rapidement se transformer en un gigantesque défouloir, et porter atteinte à l'environnement bienveillant mis en place. Enfin, les agents artificiels restent faillibles et leur comportement peut parfois aggraver la situation plutôt qu'aider les humains.

Les adolescents et les jeunes adultes seraient les populations les plus à risque. Plusieurs faits divers ont été rapportés dans les médias : aux États-Unis un jeune adolescent se serait donné la mort après s'être confié durant plusieurs semaines à l'intelligence artificielle et en lui révélant son plan pour s'ôter la vie, sans que l'agent conversationnel ne l'en dissuade ou lui propose, *a minima* de s'adresser à un thérapeute⁴²³.

⁴²¹ LI, H., ZHANG, R., LEE, Y.C. (2023). « Systematic review and meta-analysis of AI-based conversational agents for promoting mental health and well-being ». *Npj Digit. Med.* 6, 236. <https://doi.org/10.1038/s41746-023-00979-5>

⁴²² HEINZ, M.V.; MACKIN, D.M.; TRUDEAU, B.M.; BHATTACHARYA, S.; WANG, Y.; BANTA, H.A.; JEWETT, A.D.; SALZHAUER, A.J.; GRIFFIN, T.Z.; JACOBSON, N.C. (2025). « Randomized Trial of a Generative AI Chatbot for Mental Health Treatment », *NEJM AI*, Vol. 2 (4), <https://doi.org/10.1056/aioa2400802>.

⁴²³ VINIACOURT, E. « Aux Etats-Unis, une mère accuse une IA d'avoir poussé son fils de 14 ans au suicide », *Libération*, 24 octobre 2024.

Tout aussi dramatique, en Belgique, un agent conversationnel, a suggéré à un père de famille le suicide comme seule solution face à son éco-anxiété⁴²⁴.

1.2. DE NOUVEAUX RISQUES À VENIR

Si l'agent conversationnel peut jouer le rôle de psychologue, celui-ci peut tout aussi bien se glisser dans la peau de multiples personnages. L'agent conversationnel devient alors un outil à destination du grand public.

Ainsi, de plus en plus d'agent conversationnels sont programmés pour pallier la solitude de leurs utilisateurs : petit(e)s amis virtuels ou plus insidieux encore, les agents conversationnels proposent même de dialoguer avec nos proches disparus : les *deadbots*.

1.2.1. UN RISQUE D'ANTHROPOMORPHISME

De nombreux articles de presse généralistes témoignent de ce nouveau phénomène : l'agent conversationnel amical⁴²⁵. Le potentiel anthropomorphisme ne semble pas être un problème au premier abord, tant que les utilisateurs restent conscients qu'ils dialoguent avec une intelligence artificielle. Pour cela, le règlement européen sur l'usage de l'intelligence artificielle impose certaines obligations de transparence pour les fournisseurs de certains systèmes d'IA. L'article 50, par exemple, qui entrera en vigueur le 2 août 2026 dispose en effet que « les fournisseurs veillent à ce que les systèmes d'IA destinés à interagir directement avec des personnes physiques soient conçus et développés de manière que les personnes physiques concernées soient informées qu'elles interagissent avec un système d'IA, sauf si cela ressort clairement du point de vue d'une personne physique normalement informé et raisonnablement attentive et avisée, compte tenu des circonstances et du contexte d'utilisation »⁴²⁶.

Seulement, cette formulation un peu large ne permet pas de garantir que tous les utilisateurs, notamment les plus jeunes ou les plus vulnérables aient véritablement conscience de dialoguer avec un agent conversationnel.

Enfin, bien que la majorité des utilisateurs aient conscience de converser avec une intelligence artificielle lorsqu'ils se rendent sur l'interface la première fois, de nombreux utilisateurs rapportent qu'ils « oublient » qu'ils communiquent avec un outil au bout de quelques heures seulement.

⁴²⁴ DUCAL, E. « Comme une drogue dans laquelle il se réfugiait » : ce que l'on sait du suicide d'un Belge ayant discuté avec une intelligence artificielle », *Libération*, 3 avril 2023.

⁴²⁵ VINIACOURT E., « L'IA, mon amie : « Je n'ai jamais eu d'amis avec qui je peux m'interroger en continu, surtout » », *Libération*, 29 mai 2025 ; SIX N. « L'amitié artificielle, nouvelle frontière de l'intelligence artificielle », *Le Monde* 30 novembre 2023.

⁴²⁶ Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) n° 300/2008, (UE) n° 167/2013, (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (règlement sur l'intelligence artificielle

1.2.2. LE NOUVEAU MYTHE DE SISYPHE

Au départ, seule la réalité augmentée permettait de faire « revivre » une personne disparue. Dans un documentaire intitulé “*I Met You*”, disponible sur *YouTube*, des équipes de la télévision sud-coréenne filment les retrouvailles entre une mère et sa fille. La mère est équipée d’un casque et de gants de réalité virtuelle, et l’image de l’enfant est reconstituée numériquement, celle-ci ayant tragiquement perdu la vie des suites d’une maladie alors qu’elle était âgée de 7 ans. Si l’expérience, en 2019, était exceptionnelle compte tenu du coût et de la difficulté de la réalisation, cette chimère numérique semble désormais accessible au grand public.

Une entreprise américaine propose désormais un agent conversationnel qui peut incarner vos défunts proches. Contre quelques centaines d’euros et quelques informations sur la personne décédée, un agent conversationnel portant le prénom de la personne disparue apparaît. Certaines applications permettent même d’enregistrer dans leur système, des conversations tenues par le disparu alors en vie, afin de proposer l’expérience la plus réaliste possible.

Selon certains psychologues les *deadbots* pourraient radicalement changer notre perception humaine du deuil, et modifier notre perception de l’irréversibilité.

Le risque de deuils pathologique s’accroît considérablement. Ainsi, si à première vue, les *deadbots* semblent apporter un réconfort, leur action apparaît à long terme bien plus néfaste au bonheur de la population. Ainsi, chercher à supprimer toute trace de malheur pour s’assurer d’un bonheur artificiel ne semble pas souhaitable.

D’un point de vue plus juridique, l’article 5 du règlement européen sur l’intelligence artificielle (RIA) indique que « la mise sur le marché, la mise en service ou l’utilisation d’un système d’IA qui exploite les éventuelles vulnérabilités dues à l’âge, au handicap ou à la situation sociale ou économique spécifique d’une personne physique ou d’un groupe de personnes donné avec pour objectif ou effet d’altérer substantiellement le comportement de cette personne ou d’un membre de ce groupe d’une manière qui cause ou est raisonnablement susceptible de causer un préjudice important à cette personne ou à un tiers » sont interdites » ainsi que « la mise sur le marché, la mise en service ou l’utilisation de systèmes d’IA pour l’évaluation ou la classification de personnes physiques ou de groupes de personnes au cours d’une période donnée en fonction de leur comportement social ou de caractéristiques personnelles ou de personnalité connues, déduites ou prédites ». Comment ne pas voir, la vulnérabilité d’une personne traversant un deuil ?

2. Un ami imaginaire qui ne nous veut pas que du bien

Si l’agent conversationnel semble être entièrement dévoué aux besoins de son utilisateur, en réalité, les deux se nourrissent mutuellement l’un de l’autre. En devenant indispensable (en facilitant le quotidien, en apportant du réconfort...) l’agent conversationnel s’assure d’une place de choix, jusqu’à devenir irremplaçable (2.1.). Mais l’agent conversationnel est un outil

insatiable : il lui faut toujours plus de données pour fonctionner et réaliser les dessins de ses créateurs (2.2.).

2.1. UN OUTIL AVEC SES PROPRES DESSINS

En s'intéressant au fonctionnement de l'agent conversationnel, nous découvrons une autre facette, qui vient renforcer le caractère dépendant. En effet, telle une nouvelle de Mary Shelly, la création pourrait-elle utiliser son humain pour répondre à ses propres besoins ? Le sentiment d'hyper validation présente de nombreux écueils : le patient se conforte dans sa position, parfois à tort, et risque d'éloigner les utilisateurs des relations humaines, pouvant être perçues comme moins épanouissantes et, à terme, ne se contenter que de discussions « artificielles ». En effet, de nombreux d'utilisateurs se satisfont d'une conversation avec un agent conversationnel, au point d'en oublier son caractère numérique. Cette sur-utilisation des agents conversationnels peut se faire au détriment des relations humaines : les conversations avec les autres individus peuvent paraître plus conflictuelles et moins enrichissantes. Dans ce cas, le risque d'un repli sur soi ne doit pas être minoré.

De nombreux professionnels alertent : l'agent conversationnel et plus spécifiquement l'algorithme le faisant fonctionner est créé pour le rendre « addictif ». La machine se nourrit de la solitude humaine, autrement dit, plus l'algorithme est utilisé, plus il est rentable et puissant. Le cercle vicieux est en place : plus l'utilisateur se tourne vers l'agent conversationnel moins il communique avec des humains, et plus l'outil devient indispensable pour l'humain.

Il convient ici de rappeler qu'aucun diplôme n'est exigé pour créer un agent conversationnel, seules des compétences techniques sont nécessaires. Ainsi, quel que soit son objectif, il est possible à tout à chacun de coder un agent conversationnel. Si le règlement prévoit l'interdiction de « la mise sur le marché, la mise en service ou l'utilisation d'un système d'IA qui a recours à des techniques subliminales, au-dessous du seuil de conscience d'une personne, ou à des techniques délibérément manipulatrices ou trompeuses, avec pour objectif ou effet d'altérer substantiellement le comportement d'une personne ou d'un groupe de personnes en portant considérablement atteinte à leur capacité à prendre une décision éclairée, amenant ainsi la personne à prendre une décision qu'elle n'aurait pas prise autrement, d'une manière qui cause ou est raisonnablement susceptible de causer un préjudice important à cette personne, à une autre personne ou à un groupe de personnes », la rédaction de l'article n'empêche pas pour autant les incitations plus légères (par exemple via des achats sponsorisés).

2.2. UN AMI BAVARD

Le devenir des données collectées lorsque l'on converse avec l'intelligence artificielle est pour l'heure encore très incertain. Pour cause, la plupart des IA sont générées par des sociétés américaines. Les données collectées, y compris en Europe, transitent directement sur leurs serveurs nationaux.

Tout d'abord, le fait de communiquer des informations personnelles à l'agent conversationnel, comme le nom de votre animal de compagnie, votre adresse, votre pseudo ou l'anniversaire de votre mère peut permettre de déduire certains de vos mots de passe par

exemple. Les pirates peuvent également se servir de ces informations pour usurper l'identité des utilisateurs, rendant d'autant plus probable le risque de piratage et de fuite des données.

Selon l'article 6 du RGPD, « les données à caractère personnel doivent être traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée » et « collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes ». Ou encore si « le traitement de donnée est licite si le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie » : en d'autres termes, il suffit pour l'utilisateur de cocher l'affirmation indiquant qu'il consent à l'utilisation de ses données pour que le traitement soit licite.

Pour s'assurer que le consentement des utilisateurs est réellement donné, l'article suivant impose que la demande de consentement doit être « présentée sous une forme qui la distingue clairement de ces autres questions, sous une forme compréhensible et aisément accessible, et formulée en des termes clairs et simples ». Mais, la multiplication des mentions recueillant le consentement des internautes entraîne une certaine accoutumance, et les utilisateurs peuvent, parfois perdre de vue l'importance de ces sollicitations. En outre, pour certains outils, un paramètre indique que l'utilisateur consent par défaut, à l'enregistrement de ses données dans le but d'être plus pertinent dans les réponses apportées. L'utilisateur doit modifier lui-même les paramètres, s'il refuse que l'agent conversationnel enregistre les données communiquées.

D'un point de vue plus technique, l'article 9 dispose que le traitement des données à caractère personnel qui révèle l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, [...], concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique sont interdits. Mais, cet interdit n'est pas très robuste, puisque celui-ci s'efface dès que la personne concernée donne son consentement ou si « le traitement porte sur des données à caractère personnel qui sont manifestement rendues publiques par la personne concernée, ce qui à l'heure des réseaux sociaux et de la surexposition nous paraît une protection bien mince.

Conclusion

Comme exposé plus haut, il est avéré que les utilisateurs des chabots se confient surtout sur des sujets très sensibles, sans avoir conscience que ces informations sont collectées et réutilisées à d'autres fins, ceux-ci ayant accepté le traitement de leurs données lorsqu'ils ont débuté à converser avec l'agent conversationnel. Les discriminations concernant la santé mentale sont particulièrement répandues et peuvent impacter divers domaines : emploi, accès au logement ou à la santé...⁴²⁷. Il devient alors urgent de protéger les données concernant sa santé psychique. En attendant une probable législation plus stricte, renforcer l'éducation au numérique semble être la solution la plus efficace à court terme. L'Union Européenne pourrait ainsi imposer la présence d'un bandeau d'information à chaque connexion sur la page d'un

⁴²⁷ CARIA, A., FOND-HARMANT, L. et DENIS, F. (2019). « Santé mentale et discriminations » : un thème d'actualité pour les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) », *Santé Publique*, 31(5), 609-610.

agent conversationnel, indiquant les risques concernant la divulgation d'informations personnelles par exemple.

Bibliographie

OUVRAGES

DUGNE, J. (2022), « *La vulnérabilité de la personne majeure : Essai en droit privé* », Dalloz, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, 473 p.

ARTICLES DE REVUES

AIMÉ, X., (2017). « Intelligence artificielle et psychiatrie : noces d'or entre Eliza et Parry ». *L'information psychiatrique*, 93(1), 51-56.

CARIA, A., FOND-HARMANT, L. et DENIS, F. (2019). « Santé mentale et discriminations » : un thème d'actualité pour les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) », *Santé Publique*, 31(5), 609-610.

DUMESNIL, H., CORTAREDONA, S., CAVILLON M. et al. (2014). « Prise en charge de la dépression en médecine générale de ville. Résultats issus d'une enquête menée auprès d'un panel national de médecins généralistes français », *L'information psychiatrique*, n°5, (Volume 90), p. 341-352.

LI, H., ZHANG, R., LEE, YC. et al. (2023), « Systematic review and meta-analysis of AI-based conversational agents for promoting mental health and well-being ». *npj Digit. Med.* 6, 236. <https://doi.org/10.1038/s41746-023-00979-5>

HEINZ, M.V.; MACKIN, D.M.; TRUDEAU, B.M.; BHATTACHARYA, S.; WANG, Y.; BANTA, H.A.; JEWETT, A.D.; SALZHAUER, A.J.; GRIFFIN, T.Z.; JACOBSON, N.C. (2025). « Randomized Trial of a Generative AI Chatbot for Mental Health Treatment », *NEJM AI*, Vol. 2 (4), <https://doi.org/10.1056/aioa2400802>.

ARTICLES DE PRESSE

DUCAL, E., « Comme une drogue dans laquelle il se réfugiait » : ce que l'on sait du suicide d'un Belge ayant discuté avec une intelligence artificielle », *Libération*, 3 avril 2023.

PAGESAY, H. « Comment l'IA bouscoule le milieu de la santé mentale : plutôt que de payer une nouvelle séance chez le psy, j'allais sur ChatGPT », *Le Monde*, 6 août 2024.

SIX, N. « L'amitié artificielle, nouvelle frontière de l'intelligence artificielle », *Le Monde*, 30 novembre 2023.

VINIACOURT, E. « Aux Etats-Unis, une mère accuse une IA d'avoir poussé son fils de 14 ans au suicide », *Libération*, 24 octobre 2024.

VINIACOURT, E. « L'IA, mon amie : « Je n'ai jamais eu d'amis avec qui je peux m'interroger en continu, sur tout » », *Libération*, 29 mai 2025.